CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

15 Décembre 2017

OBJET: BP 2018: Délégation Prévention Routière

L'an deux mille dix-sept et le Vendredi quinze Décembre, à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est assemblé en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Rébia BENARIOUA, Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Patrick BORE, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET. Marie-Pierre CALLET, Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO, Maurice DI NOCERA, Jean-Claude FERAUD, Gérard GAZAY, Bruno GENZANA. Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Jean-Noël GUERINI, Haouaria HADJ-CHIKH. Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Claude JORDA. Nicole JOULIA. Nicolas KOUKAS, Eric LE DISSES. Lucien LIMOUSIN. Richard MALLIE, Christophe MASSE, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINE, Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Henri PONS, Christiane PUJOL. Marine PUSTORINO. René RAIMONDI. Aurore RAOUX. Didier REAULT, Maurice REY, Denis ROSSI, Michèle RUBIROLA, Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

ÉTAIENT EXCUSÉS:

Gérard FRAU donne procuration à Claude JORDA, Danielle MILON donne procuration à Patrick BORE, Lionel ROYER-PERREAUT donne procuration à Marine PUSTORINO, Josette SPORTIELLO donne procuration à Benoît PAYAN

ÉTAIT ABSENT:

Hélène GENTE-CEAGLIO

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

SEANCE PUBLIQUE DU 15 Décembre 2017 EXIGENCE SOCIALE RAPPORTEUR(S): M. RICHARD MALLIE

DÉLIBÉRATION

OBJET: BP 2018: Délégation Prévention Routière

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'approuver les interventions au titre de la politique publique en faveur de la sécurité routière définies dans le rapport,
- d'approuver les mouvements d'affectations comme indiqués dans l'annexe 2,
- d'autoriser la Commission permanente à se prononcer sur des compléments et adaptations aux interventions définies dans le rapport qui seraient nécessaires,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à solliciter les subventions d'autres partenaires pour la réalisation des actions définies dans le rapport,
- d'autoriser la passation, l'exécution et le règlement des contrats nécessaires à la réalisation des opérations indiquées en annexes, selon les dispositions du Décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics en vigueur et des CCAG correspondants.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée